

aeefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 11/2017
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER
Séance du 1^{er} juin 2017

Restructuration du Lycée Charles Lepierre de Lisbonne

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration valide l'opération de restructuration du lycée Charles Lepierre de Lisbonne pour un montant de 6,5 millions d'euros intégralement financé par l'établissement.

Nombre de votants : 27 Pour : 27 Contre : / Abstentions : /

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2017

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Anne-Marie DESCÔTES